

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		x	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		x	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	Jacques CONVERT
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Laurent **LAVAISSIERE**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 février 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 mars 2026 a été transmis le 20 février 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DEL18232-DE
Bureau de l'application de la loi n° 2019-1166

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2026

Exécutoire le : 11 MARS 2026

Publiée/Notifiée le : 11 MARS 2026

Visée le : 10 MARS 2026

FINANCES

Compte financier unique du budget principal du CIAS Grand Lac (Budget 42700)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2025 du budget principal du CIAS Grand Lac.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	2 861.10 €	25 597.89 €	4 932 654.32 €	4 790 315.25 €
Résultat de gestion		+22 736.79 €	-142 339.07	

Considérant le retrait de Monsieur le Président au moment du vote.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour le budget principal du CIAS pour l'année 2025
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président du CIAS pour signer le Compte Financier Unique.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renauld BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



CIAS GRAND LAC - CIAS GRAND LAC - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 912,77	4 915 471,77	4 940 384,54
	Recettes réalisées (1)	B	25 597,89	4 790 315,25	4 815 913,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	109 000,00	5 069 860,00	5 178 860,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 861,10	4 932 654,32	4 935 515,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	22 736,79	-142 339,07	-119 602,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	84 087,23	154 388,23	238 475,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	106 824,02	12 049,16	118 873,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	106 824,02	12 049,16	118 873,18

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260305-DELIB243-DE Date de réception préfecture : 10/03/2026
--

CIAS – Budget principal Rapport d'activité 2025

PRESENTATION DU BUDGET

Le budget principal du CIAS Grand Lac porte 4 services :

- Administration générale dont la direction du CIAS
- Téléassistance
- Portage de repas
- Dispositif de lutte contre l'isolement

ACTIVITE DES SERVICES

	BP 2025	CA 2025
Téléassistance (nbre abonnements)	7 100	7 541
Portage de repas (nbre de repas)	55 000	52 899
Dispositif de lutte contre l'isolement (nbre de bénéficiaires suivis régulièrement)	100	88

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CA 2024	BP 2025	CA 2025
Chapitre 011	1 250 092	1 503 450	1 385 592
Chapitre 012	930 357	973 650	951 956
Chapitre 042	18 040	15 940	21 918
Chapitre 65	2 331 539	2 576 420	2 572 991
Chapitre 67	158	400	197
TOTAL	4 530 186	5 069 860	4 932 654
Recettes	CA 2024	BP 2025	CA 2025
002 – Excédent de fonctionnement reporté		154 388	
Chapitre 013	13 659	1 500	9 217
Chapitre 70	1 263 563	1 480 120	1 446 668
Chapitre 74	3 472 704	3 433 162	3 325 268
Chapitre 75	58 300	690	3 162
Chapitre 77	374	0	6 000
TOTAL	4 808 601	5 069 860	4 790 315

1- Les dépenses

Chapitre 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses du chapitre 011 (1 385 592 €) sont inférieures au prévisionnel 2025 (1 503 450 €).

Les principales variations sont les suivantes :

- **60 : Achats** : le réalisé de 18 348 € est inférieur au prévisionnel (- 5 102 €). Cette baisse de charges concerne essentiellement le carburant. Cette dépense est ainsi réalisée à hauteur de 14 128 € (BP : 16 300 €).
- **61 : Services extérieurs** : 553 210 € de dépenses sont réalisés sur ces comptes. Elles sont en diminution par rapport au prévisionnel (-78 350 €). Ces dépenses concernent essentiellement :
 - Administration générale pour 34 537 € (BP : 83 985 €). 30 000 € avaient été provisionnés pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. Cette dépense n'a pas été réalisée et est reportée en 2026. De même, 20 000 € étaient prévus pour la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans nos établissements. Cette étude est reportée en 2026 et sera portée par Grand Lac afin de diagnostiquer les besoins de l'ensemble des sites. La formation RGPD prévue pour 6 100 € a été réalisée à hauteur de 1 117 € (-4 983 €).
 - Téléassistance pour 62 622 € (BP : 58 640 €). Les dépenses relatives à la fourniture de prestation de téléassistance sont supérieures au prévisionnel (+4 560 €).
 - Portage de repas pour 429 208 € (BP : 453 095 €). Les dépenses relatives à la fourniture des repas sont en diminution par rapport au prévisionnel (-23 782 €) en raison d'une activité inférieure au prévisionnel.
 - Dispositif de lutte contre l'isolement pour 26 844 € (BP : 25 430 €). Les dépenses relatives à la location du minibus sont supérieures au prévisionnel (+2 187 €), en lien avec des frais de restitution du précédent minibus plus importants.
- **62 : Autres services extérieurs** : 814 034 € sont inférieures au prévisionnel (851 700 €). Ces dépenses concernent essentiellement l'administration générale pour 807 550 € (BP : 844 550 €). Les dépenses afférentes aux charges indirectes facturées par Grand Lac pour la gestion du CIAS de 783 000 € sont conformes au prévisionnel (781 700 €). Une diminution de charges intervient sur les frais bancaires en lien avec une utilisation moindre des lignes de trésorerie (-34 869 €).

Chapitre 012 : Dépenses afférentes au personnel

Le montant réalisé au chapitre 012 (951 956 €) est inférieur au prévisionnel 2025 (973 650 €), soit -21 694 €.

Le nombre d'ETP varie peu entre le prévisionnel (16.5 ETP) et le réalisé (15.7). La baisse constatée intervient sur l'absentéisme du service de portage de repas.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements interviennent à hauteur de 15 918 € et sont conformes au prévisionnel.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 (2 572 991 €) sont conformes au prévisionnel 2025 (2 576 420 €), soit - 3 429 €.

- Ces dépenses concernent essentiellement la subvention versée par le CIAS aux budgets annexes. Prévues à hauteur de 2 439 220 €, elles sont réalisées pour 2 436 700 €.
- Une subvention est intervenue au profit de l'ADMR pour un montant de 123 300 €.

2- Les recettes

Chapitre 013 : Produits en atténuation

Les recettes du chapitre 013 (9 217 €) sont supérieures au prévisionnel (1 500 €). Elles concernent essentiellement le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire au service de portage de repas.

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services (1 446 668 €) sont inférieurs au prévisionnel (1 480 120 €), soit -33 452 €. Ils sont essentiellement composés de :

- Administration générale pour 624 000 € (BP : 633 600 €). Ces recettes correspondent au remboursement par les budgets annexes des charges indirectes facturées par Grand Lac pour la gestion du CIAS (facturation au CIAS qui répercute une quote-part sur les budgets annexes). 36 214 € de recettes interviennent pour le remboursement par le Service d'Aide à Domicile de 0.4 ETP de mise à disposition de la Directrice Adjointe du CIAS (BP : 33 520 €).

- Téléassistance pour 133 425 € (BP : 128 000 €). Ces recettes sont conformes à l'évolution de l'activité du service.
- Portage de repas pour 643 965 € (BP : 670 000 €). Ces recettes sont inférieures au prévisionnel en lien avec l'activité réalisée. 6 931 € interviennent pour la mise à disposition d'un agent pour la livraison de repas sur le site de l'EHPAD Les Fontanettes.
- Dispositif de lutte contre l'isolement pour 2 133 € (BP : 7 000 €). Ces recettes concernent des remboursements de mise à disposition de personnel. La mise à disposition du chauffeur du service vers l'Orée du Bois s'est terminée en cours d'exercice, l'établissement ayant trouvé une organisation interne pour gérer les déplacements en minibus.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations (3 325 268 €) sont supérieures au prévisionnel (3 433 162 €), soit +508 344 €. Elles sont essentiellement composées de :

- Administration générale pour 3 257 987 € (BP : 3 379 262 €). Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par Grand Lac au CIAS. Le montant de cette subvention varie compte tenu des éléments suivants :
 - Des résultats 2024 et de l'application d'une retenue sur les subventions trop versées au CIAS par Grand Lac.
 - Des résultats anticipés pour chaque budget pour l'exercice 2025 et des besoins de subventions d'équilibre en découlant.
 - De la réalisation des actions visées au PPI.
- Téléassistance pour 15 675 € (BP : 12 500 €). Ces recettes concernent des prises en charges des prestations de téléassistance par des caisses de retraite.
- Portage de repas pour 6 926 € (BP : 5 000 €). Ces recettes concernent des prises en charges des prestations de téléassistance par des caisses de retraite.
- Dispositif de lutte contre l'isolement pour 44 680 € (BP : 36 400 €). Ces recettes concernent des financements pour les projets du service (Conseil Départemental, conférence des financeurs...).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes réalisées au chapitre 75 (3 162 €) sont supérieures au prévisionnel (690 €). Ces recettes correspondent principalement à des refacturations entre services et à des régularisations de charges constatées d'avances.

3- Détermination et affectation du résultat

L'exercice 2025 génère un résultat de gestion déficitaire de 142 339.07 €. Il se répartit comme suite entre chaque service :

Administration générale	Téléassistance	Portage de repas	Dispositif de lutte contre l'isolement	Total
+30 831 €	+64 006 €	-48 785 €	-188 390 €	-142 339 €

Le report de résultats excédentaire de 154 388.23 € permet d'établir un résultat de clôture à un excédent de 12 049.16 €.

Il est affecté au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » repris budgétairement en recettes au chapitre 002 du budget 2026.

INVESTISSEMENT

2 081 € de dépenses sont intervenues en 2025 pour l'achat de mobilier de bureau ergonomique et d'un réfrigérateur pour le portage de repas.

25 598 € de recettes sont intervenues en 2025 :

- FCTVA pour 3 680 €
- Cession d'un véhicule frigorifique pour 6 000 €
- Dotations aux amortissements pour 15 918 €

L'exercice 2025 génère un résultat de gestion excédentaire de 22 736.79 €. Un excédent antérieur reporté de 84 087.23 € amène le résultat cumulé de cette section à un excédent de 106 824.02 € qui sera repris budgétairement en recettes au chapitre 001 du budget 2026.

Acte à classer**DELIB243**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-10T10-51-02.00 (MI268150280)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260305-DELIB243-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Compte financier unique du budget principal du CIAS
Grand Lac (Budget 42700) - - - - -**Date de décision :** 05/03/2026**Nature de l'acte :** Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.1. Compte administratif
 7.1.1.1. Délibération approuvant le compte administratif
Identifiant unique de l'acte antérieur :**Acte :** [12 DELIB-2025_CFU_CIAS
PRINCIPAL.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**
12- [1_2025_CIAS_CFU.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
12- [2_2025_CIAS_rapport.P...](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
2026-03-05 Page de garde **Type PJ :** 99_DE - Délibération
[Conseil
d'administration.PDF](#)
[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/26 à 10:50

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Transmis**

Date 10/03/26 à 10:51

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Accusé de réception**

Date 10/03/26 à 10:57